

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 46'000.- pour la réalisation d'une image directrice sur le périmètre du tissu villas en zone 4BP (route de Presinge)

Vu la nécessité d'établir une image directrice sur le périmètre « tissu villas » de la route de Presinge, afin d'offrir un cadre au développement harmonieux du Nord-Est du village,

vu l'urgence de pouvoir répondre avec un outil adapté aux demandes récentes de renseignements et d'autorisation de construire pour une densification du périmètre,

vu la nécessité de planifier les équipements publics, la mutualisation des accès, les mobilités douces, notamment,

vu la demande de l'Etat de fournir une image directrice du périmètre afin de prendre position en accord avec la commune sur les futures demande d'autorisations de construire,

vu la nécessité d'inclure les propriétaires dans le processus de l'étude,

vu les offres reçues,

vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 10 octobre 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De réaliser une image directrice sur le périmètre du tissu villas en zone 4BP (route de Presinge).
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'étude de CHF 46'000.-, à cet effet.

COMMUNE DE



PUPLINGE

3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme au moyen de 5 annuités, par le compte de fonctionnement 79.33. dès 2019.

Puplinge, le 31 octobre 2018